

Réf: Dossier N° : 54772

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « ADK EXPERTISE » en abrégé «ADK »

Siège social : ABIDJAN - COCODY RIVIERA AKOUEDO EXTENSION,
02 BP 1262 ABJ 02

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22 Aout 2018, et enregistrés au CEPICI le 26 Sept 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « ADK EXPERTISE » en abrégé «ADK ».

Objet: la réalisation des études et de tous travaux dans les domaines du Bâtiment, des Travaux Publics, de la fourniture, des promotions immobilières, de l'aménagement foncier, de l'énergie, l'électricité et des services en COTE D'IVOIRE. Et plus généralement, toutes opérations de quelques natures qu'elles soient, juridiques, économiques, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société ; son extension ou son développement.

Capital social: 3 000 000 F CFA divisé en Trois Cents (300) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 300 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - COCODY RIVIERA AKOUEDO EXTENSION,
 02 BP 1262 ABJ 02

GERANT: Monsieur KONE ANZOUMANA .

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-25283 du 26/09/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°22749 du 26/09/2018

